

9710035L
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
COLLEGE MIREILLE CHOISY
BOULEVARD
97095 ST BARTHELEMY CEDEX
Tel : 0590296000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fixation de la redevance d'occupation du logement de passage et location de salle pour l'ann
e civile 2021

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2020

Réuni le : 03/12/2020

Sous la présidence de : Leela Connor-Hanson

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la redevance d'occupation du logement de passage et location de salle pour l'année civile 2021, soit 30€/nuitée, 150€/semaine, 550€/mois et 200€/mois pour la location de salle

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fixation de la redevance d'occupation du logement de passage et location de salle pour l'année civile 2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0